

À LA UNE

Après la Covid, l'énergie ou comment répondre aux urgences avec une politique cohérente qui tient compte des moyens mobilisables par les acteurs du commerce



Pour les commerces, toutes les problématiques d'avant l'été sont toujours là : l'inflation, les inquiétudes sur la consommation et le pouvoir d'achat, les difficultés d'approvisionnement, l'explosion des coûts de l'énergie et charges locatives à venir et, bien entendu, les hausses de salaires... Une spirale inquiétante.

Mais durant l'été, se sont ajoutés en urgence les risques sur la capacité de production d'énergie cet hiver et de coupure d'électricité.

Deux sujets ont occupé les esprits : l'indexation des loyers et les risques de pénurie d'énergie.

Le premier a abouti au plafonnement de l'indexation des loyers de commerce, l'ILC, à un maximum de 3,5 %

pendant un an. Mais ce dispositif est limité aux locataires ayant le statut de TPE et PME (cf. [article Procos par ailleurs](#)). Une première étape, bien entendu, car cela permet de protéger une partie des commerçants d'une évolution très importante des loyers. Rappelons toutefois qu'il s'agit d'augmenter les revenus des propriétaires immobiliers mais en limitant cette hausse, aucunement de faire baisser les loyers. Quel secteur ne serait pas ravi d'une telle sécurité dans les conditions macroéconomiques actuelles ?

Une première étape importante donc, mais le sujet sera sûrement toujours d'actualité dans les prochaines semaines si les indices publiés sont élevés. Puisque, bien entendu, **aucun réseau de commerce, quelle que soit sa taille ne pourra supporter une indexation plus élevée**

que 3,5 % sauf à mettre en danger des réseaux entiers, fermer des dizaines de magasins ou arbitrer aux dépens des salaires des collaborateurs en point de vente, ce qui n'est plus envisageable. La masse salariale ne peut être une variable d'ajustement pour pouvoir payer des loyers en hausse !

Bien entendu mettre en danger des magasins n'est à priori l'intérêt de personne, surtout pas des bailleurs. Sur le principe, toutes les raisons d'être confiant a priori. Mais, le traitement des loyers Covid a montré combien surprenantes pouvaient être l'analyse et l'attitude de certains bailleurs et la capacité de faire totalement abstraction de la réalité économique et sociale sous couvert de clauses contractuelles ; une posture extrême confortée par la décision de la Cour de cassation sur le paiement des loyers Covid. **De quoi s'inquiéter donc pour la période à nouveau bousculée qui se profile.**

Second problème initié cet été par le gouvernement. D'un coup, un signal d'alarme et la nécessité de trouver des solutions en quelques semaines pour faire face aux risques créés par l'incapacité de produire suffisamment d'énergie et faire face aux hausses de la demande hivernale. Des réacteurs nucléaires à l'arrêt, ce qui sans vouloir polémiquer, était sans doute anticipable, auquel s'ajoute l'épée de Damoclès durable, celle de la menace de coupure d'approvisionnement du gaz par la Russie plus les problèmes de sécheresse qui compliquent les capacités de production d'énergie hydraulique.

Donc d'un seul coup, l'urgence s'articule autour de la mise en place des capacités de baisse de consommation d'énergie du jour au lendemain pour ne pas prendre le risque de coupure d'électricité cet hiver. Une accélération qui rappelons-le, s'impose alors que les arrêtés permettant de mettre en œuvre le décret tertiaire dans les lieux de commerce n'est pas paru.

Bien entendu, le sujet est vital pour l'activité économique et la population française et réclame une mobilisation exceptionnelle de tous.

Après les impacts de la Covid dont la menace n'a sans doute pas totalement disparue, celle de la capacité de production suffisante d'énergie cet hiver devient la nouvelle urgence.

Bien entendu, le problème est essentiel pour le commerce. Car, il ne peut être question pour les magasins de s'exposer à de nouvelles fermetures, imposées après deux années de Covid et trois confinements !

Il faut donc mettre en œuvre tout ce qui peut l'être dans le temps imparti c'est à dire quelques semaines avant les pics de consommation de l'hiver.

Les commerçants prendront donc toute leur place dans cette démarche urgente au profit de la société dans son ensemble. **La condition de réussite réside dans l'action commune de tous les secteurs économiques.**

Rappelons toutefois, bien entendu, que la grande majorité des acteurs du commerce, contrairement à ce que beaucoup pensent, n'a pas attendu ces dernières semaines pour se préoccuper du problème des consommations énergétiques. En premier lieu parce que cela pèse lourd sur les coûts d'exploitation d'une entreprise de commerce, de l'ordre de 1,5 à 2 % du chiffre d'affaires.

L'explosion récente des coûts énergétiques rend le sujet encore plus urgent voire stratégique mais une partie des investissements a déjà été réalisés, l'éclairage LED par exemple.

Evidemment, la recherche de solutions en urgence pour le secteur du commerce est complexe puisque par définition, cette activité est conçue pour accueillir des clients dans les meilleures conditions. En conséquence, pour toute mesure, il est indispensable d'appréhender les conséquences sur l'activité et sur la vie des salariés dans les points de vente.

Avec internet, il est de plus en plus difficile de faire déplacer un consommateur vers un point de vente. Toute décision portant sur l'énergie (baisse de température par exemple) doit tenir compte de cet équilibre précaire entre économie d'énergie et perte de trafic et d'activité dans les magasins, les restaurants ou les cinémas. Point d'autant plus sensible que tout le monde ignore, gouvernement compris, combien de fois nous pourrions être en risque de rupture cet hiver, une fois, cinq fois, dix fois, plus ? ... Toute solution est meilleure que la coupure qui oblige à fermer mais encore faut-il être capable de faire travailler les équipes et continuer d'attirer suffisamment de clients : un point au combien crucial en fin d'année, période vitale pour de nombreux commerçants.

Il est certain que, dans ce domaine, mettre en place les bonnes mesures dans le commerce est beaucoup plus complexe par exemple que dans les bureaux où le seul sujet à appréhender est celui de la capacité des collaborateurs à travailler dans des conditions dégradées.

Le commerce et ses entreprises ont la volonté d'être plus responsables, donc plus économes en énergie. La Covid a sans nul doute accéléré la prise de conscience et la volonté de transformation. Les domaines sont multiples, la baisse de consommation d'énergie n'est que l'un d'eux.

Il y a aussi et surtout le travail sur une offre plus écoconçue, plus responsable dont le poids est très élevé sur le bilan carbone de ces activités.

La volonté est là. Encore faut-il réunir deux conditions :

- Pour le court terme : **que tous les secteurs de l'économie, de l'administration s'engagent** dans la démarche et que **le gouvernement communique de façon très efficace auprès des citoyens consommateurs** afin que le pays tout entier accepte les baisses de confort auquel nous ne sommes pas habitués.
- Pour le plus long terme : c'est-à-dire les transformations plus profondes, **que la politique du gouvernement soit cohérente**, qu'elle appréhende les impacts afin de définir des priorités, d'une part et **que soit évité l'empilement permanent de nouvelles obligations pesant sur les acteurs du commerce**, d'autre part. L'urgence ne doit pas faire oublier la cohérence globale et cette dernière ne peut oublier les moyens disponibles : investissements et capacités humaines

Mettre en œuvre les obligations des réglementations récentes (loi Agéc, loi climat et résilience, Décret tertiaire) suppose de très importantes capacités d'investissement pour les entreprises du commerce. Des capacités dont la plupart des entreprises ne disposent pas.

Or, déjà de nouvelles idées se profilent compte tenu de l'urgence énergétique. Par exemple, obliger la mise en œuvre d'ombrières avec des panneaux photovoltaïques sur les parkings de plus de 2.500 m² ou réduire la taille des enseignes. Des sujets qui ne font que s'empiler sans s'interroger sur la capacité de financement des acteurs ou la priorisation des sujets.

L'urgence ne doit pas s'épargner la cohérence. Inutile de cumuler les obligations si les conditions de mise en œuvre de sont pas réunies. Inutile également de faire du commerce une victime expiatoire systématique sous prétexte que son activité est visible du citoyen au quotidien et qu'il est facile, mais erroné, de laisser penser que le monde du retail a largement les moyens de financer tout ceci dans les conditions des difficultés du marché actuel.

Pensons à l'emploi et aux conséquences de fragilisation de réseaux entiers si le rythme des transformations n'est pas proportionné, accompagné, si on ne sait pas repousser des obligations si certaines deviennent prioritaires pour des raisons d'urgence sociétales ou économiques.

Les Assises du commerce avaient, il y a six mois, permis de mettre en avant l'incapacité structurelle des acteurs de ce secteur d'atteindre les niveaux d'investissements indispensables à une survie du commerce physique face à la numérisation de la société.

Une capacité d'investissement qu'il fallait multiplier au moins par deux. Depuis la fin des Assises en janvier 2022, la situation économique n'a fait que se dégrader comme celle d'une grande partie des entreprises de commerce, quelle que soit leur taille, également. En particulier, de nombreuses enseignes font face à des tensions sur la trésorerie, ce qui pose la question du remboursement des PGE au rythme prévu actuellement ([cf article par ailleurs](#)).

Dans de telles conditions comment accélérer le mouvement sur l'énergie sans créer les conditions des investissements indispensables. Une illusion ; il est donc fondamental d'arbitrer, de prioriser et d'accompagner.

Alors comment fait-on ? Le « y'a qu'à » ne suffit pas.

La politique publique, c'est fixer des règles, éventuellement de nouvelles contraintes. Mais c'est surtout donner envie, impulser, et donc accompagner. Pour le commerce, cela passe par un vrai plan d'accompagnement en faveur d'un investissement massif des acteurs du commerce par des subventions, baisses d'impôts, des engagements du monde bancaire en faveur du secteur et des dispositifs d'amortissements spécifiques. Cela passe aussi par un arrêt de la créativité réglementaire pour **stopper l'empilement de nouvelles contraintes et, si besoin, prioriser en repoussant des obligations s'il est décidé d'en créer de nouvelles.**

Le commerce ne peut, à la fois, être la cible des critiques et donc des exigences parce que son activité est visible de tous et fait partie du quotidien des Français et, en même temps, **demeurer le parent pauvre de la politique publique.**

Les débats sur le projet de loi de finance 2023 débutent dans quelques semaines. Ce sera incontestablement l'occasion pour le gouvernement et les parlementaires de signifier aux entreprises du secteur de commerce, de toute taille, le niveau d'accompagnement décidé par la politique dans les transformations de ce secteur, actant ainsi le niveau d'importance accordée à la présence territoriale de ces activités et leurs rôles dans les transformations sociétales et énergétiques.

Une suite logique de la démarche lancée par le gouvernement lui-même en réunissant les Assises du Commerce. La suite doit maintenant être engagée rapidement malgré les autres urgences ■